

INFORMATION et CONCERTATION

FAIRE ou ... FAIRE CROIRE

PROJET EOLIEN

de

COURTEMPIERRE TREILLES-EN-GATINAIS GONDREVILLE -LA-FRANCHE

**Dossier préparé par Michel SAUVAGE pour le
compte de l'Association PRO T G**

**Protection des Territoires du Gâtinais
28, Allée des Houys
45490 Courtempierre**

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Analyse

- 2.1. La première étape de la démarche Mazars : L'étude des perceptions
- 2.2. Le nombre et la hauteur des éoliennes, la trame d'implantation
- 2.3. La question de la distance aux habitations
- 2.4. La dépréciation de l'immobilier
- 2.5. Les impacts sanitaires
- 2.6. Les impacts sur la faune et la flore
- 2.7. La distribution d'informations fausses et de données inexactes
- 2.8. La visite du parc de Joux la Ville
- 2.9. Le cas très particulier du groupe de travail numéro 3
- 2.10. La référence au parc de Saint Georges sur Arnon
- 2.11. Les retombées financières
- 2.12. La confusion information / concertation et les détournements de sujets
- 2.13. Le martèlement de messages de propagandes et d'intoxication
- 2.14. L'éclatement du projet en 3 sous projets

3 Conclusion

Annexes 1 à 4

1. Introduction.

Les sociétés VSB Energies Nouvelles et Intervent, promoteurs et développeurs du projet éolien de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais, Gondreville-la-Franche se sont adjoint les services du Cabinet de Conseil Mazars Concertation dans le but de développer à partir de l'été 2019 une démarche dite d'information et de concertation auprès des habitants des communes concernées.

Cette démarche, présentée à grand renfort de communication par ces sociétés comme une *''démarche volontaire de concertation et de communication locale menée en plus des événements de concertation réglementaires, comme par exemple l'enquête publique''* (fin de citation) se révélera vite être une opération de propagande mensongère visant à faire croire que les riverains de la zone d'implantation du projet ont cautionné voire orienté les choix des promoteurs sans objection majeure et en toute connaissance de cause.

Concrètement, la démarche dite de concertation volontaire initiée par les sociétés VSB Energies Nouvelles et Intervent avec le concours du Cabinet Mazars Concertation a revêtu la forme suivante :

- Une enquête d'opinion réalisée en catimini auprès de quelques habitants durant l'été 2019 suivie d'une réunion semi-privée de restitution en octobre 2019
- La diffusion en boîtes aux lettres et/ou par voie électronique de 8 lettres d'information de décembre 2019 à février 2021
- L'organisation de 2 réunions de ''concertation'' en décembre 2019 et février 2020 et la publication des comptes-rendus correspondants.
- La convocation et l'animation de 3 groupes de travail en décembre 2019, février 2020 et octobre 2020 et la publication des comptes-rendus correspondants. A noter que le dernier de ces groupes de travail, constitué sans invitation publique préalable, ne comprenait que quelques personnes favorables au projet par intérêt personnel.

Nombreux sont les habitants des communes concernées qui ont voulu croire à la sincérité de cette démarche et espérer, en participant aux réunions organisées par Mazars Concertation, être écoutés et entendus dans leur quête légitime d'une prise en compte de leurs inquiétudes.

Tous ont malheureusement dû se rendre rapidement à l'évidence : cette soi-disant démarche d'information et de concertation et les documents qui en sont ressortis n'ont été qu'un habillage visant à faire croire à des tiers et notamment au Commissaire Enquêteur et à l'Administration préfectorale que la majorité des habitants des villages concernés sont ou sont devenus favorables au projet.

Nous démontrerons dans la seconde partie du présent document comment le détournement de la démarche dite d'information et de concertation a été délibérément organisé par les représentants des sociétés VSB Energies Nouvelles, Intervent et Mazars en analysant point par point leurs déclarations et attitudes dans les modes de communication utilisés qui sont principalement :

- Les 8 lettres d'information qui ont surtout eu pour vocation d'être des outils de propagande, chacune de ces publications insistant lourdement sur *“la mise en place d'une démarche de concertation et d'information volontaire...”* par VSB Energies Nouvelles et Intervent avec le concours du Cabinet Mazars Concertation
- Ces mêmes lettres d'information utilisées pour diffuser des informations et données techniques importantes de par leurs natures mais notoirement fausses voire farfelues.
- Toujours ces mêmes lettres d'information pour annoncer la concertation à venir sur des thèmes considérés comme essentiels par les riverains mais dont il n'a jamais pu être débattu sérieusement. On peut par exemple y lire : *“...permettant de travailler collectivement autour du projet ,,,,,, technique (nombre et taille des machines et distances aux habitations) “*
- Les réunions et les groupes de travail au cours desquels aucune discussion constructive n'a jamais pu avoir lieu, les représentants des sociétés VSB Energies Nouvelles, Intervent et Mazars coupant court à toute tentative d'aborder les sujets importants pour les participants en ne répondant ni aux questions posées ni aux suggestions formulées (distance aux habitations...), en y répondant par des contre-vérités notoires (pas de risque de dépréciation immobilière, pas de risques sur la santé, pas de nuisances sonores...) et en orientant systématiquement les débats vers des thématiques secondaires ou hors-sujet avec la complicité de leurs quelques sympathisants présents dans la salle. Ces réunions se sont toutes révélées être en pratique des opérations de propagande pour le projet éolien dans une version “promoteurs” non négociable.
- Les compte-rendu publiés à l'issue de chacune de ces réunions et groupes de travail qui ne sont pas le reflet fidèle des discussions, omettant de rapporter toutes les interventions de nature contradictoire, les avis contraires et bon nombre de remarques et questions pertinentes de l'assemblée. Voir à ce sujet en annexe 1 :
 - o la lettre adressée à Mazars Concertation en février 2020 par le Président de l'Association PRO T G
 - o la lettre de l'Association PRO T G en date du 17 avril 2020

- Ces mêmes compte-rendu qui, par contre, à l’instar des lettres d’information, comportent systématiquement quelques lignes expliquant à ceux qui pourraient en douter, que : *“ Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont mandaté Mazars Concertation pour mener une démarche de concertation autour du projet. Cette démarche de concertation est une démarche volontaire, initiée par Intervent et VSB Énergies Nouvelles et menée en plus des événements de concertation réglementaires, comme par exemple l’enquête publique. ”*
- La visite organisée du parc éolien de Joux-la-Ville dans l’Yonne, pure opération de propagande et de tromperie, ce parc n’étant, contrairement à ce qui nous avait été dit et répété, en rien comparable à celui qu’Intervent et VSB Énergies Nouvelles voudraient nous imposer.

L’Association PRO T G ainsi que des riverains agissant à titre personnel n’ont pas manqué durant toute cette période de faire part de leur indignation devant de telles méthodes en adressant aux sociétés VSB Energies Nouvelles, Intervent et Mazars nombre de lettres simples ou recommandées, mails et mises en demeure (en voir quelques exemples en annexes 1 à 4). Ces courriers sont tous restés sans réponse, preuve supplémentaire de la curieuse conception que ces 3 sociétés se font de la concertation en exprimant ce manque manifeste de considération vis-à-vis de leurs interlocuteurs.

Dès le début de la démarche, le Cabinet Mazars a pris l’option de réduire la population locale à 2 catégories bien cloisonnées : les ruraux et les néo-ruraux, méthode d’analyse et clivage très théoriques émanant de consultants néophytes fraîchement diplômés ayant ouvertement pour objectif de brouiller le débat dès le départ en appliquant le vieil adage “diviser pour mieux régner” au lieu de prendre en considération les inquiétudes des habitants sans les affecter au préalable dans des catégories arbitraires voire discriminatoires sans rapport avec le sujet à traiter.

Par la suite, ce discours inapproprié a été oublié mais Mazars, VSB Energies Nouvelles et Intervent ont implicitement considéré deux catégories de riverains :

- Le petit groupe des quelques personnes “favorables sans réserve au projet” essentiellement composé de propriétaires terriens qui ont l’espoir d’en tirer un bénéfice financier personnel et d’une partie des maires des communes concernées qui eux, croient en la possibilité d’améliorer significativement leur budget municipal.
- Toutes les autres personnes, collectivement et arbitrairement réputées être par principe contre le projet, contre l’éolien, contre le changement, contre tout, avec lesquelles il n’est par conséquent ni possible ni même utile de discuter. Celles aux questions desquelles on répond dans les réunions publiques par des couplets de propagande prédéfinis et appris par cœur.

- Raccourci rapide. Notre Association, proche du terrain, sait que nul habitant de nos villages ne correspond à cette caricature fabriquée à mauvais escient par les promoteurs du projet et leur conseil Mazars mais, qu’au contraire, chacun d’entre eux espérait de cette démarche dite d’information et de concertation, la possibilité de s’exprimer, de débattre et aussi d’influer sur tout ou partie des points de préoccupation ci-après :
- Poursuite ou abandon du projet dans sa magnitude actuelle eu égard à la surface relativement réduite de la zone d’implantation envisagée et de la densité de l’habitat existant.
- Nombre, hauteurs et emplacements des éoliennes, distance aux habitations
- Impact sur le paysage, la faune et la flore
- Risques pour la santé, nuisances sonores et autres
- Dépréciation des biens immobiliers

2. Analyse.

Nota : les passages *en italique* sont tous extraits des publications de Mazars, Intervent et VSB.

2.1. La première étape de la démarche Mazars : l’étude des perceptions

Le Cabinet Mazars Concertation nous déclare avoir réalisé une “étude de perception” auprès des habitants et élus de nos 3 communes entre août 2019 (en pleine période de vacances) et octobre 2019. Cette étude a fait l’objet d’une réunion de restitution le 29 octobre 2019, réunion à laquelle les seules personnes rencontrées durant l’étude étaient initialement conviées. L’intervention efficace de l’Association PRO TG a permis d’élargir l’assistance à tous les riverains qui le souhaitaient. Ainsi que nous le démontrons par la sélection d’éléments de communication ci-après, cette démarche n’aurait concerné que 58 personnes (dont la liste n’a malheureusement pas été diffusée) soit environ 6% des habitants permanents des 3 communes et probablement moins de 5% en considérant les résidents secondaires recensés ailleurs mais bel et bien concernés par le projet éolien en préparation. Mazars est donc loin d’avoir pu “*récolter l’avis du plus grand nombre d’habitants des trois communes*” comme déclaré en page 6 du compte-rendu de la réunion de restitution. Ce point, les prétendues “*invitations par mail ou par téléphone*” (comment contacter par mail ou par

téléphone des personnes que l'on ne connaît pas alors qu'il est si simple de distribuer des documents papier dans les boîtes à lettres ?) et la convocation d'une réunion en comité (très) restreint nous éclairent sur l'approche démocratique d'une démarche de concertation par Mazars et ses donneurs d'ordres.

Les habitants de nos 3 communes n'ont pas manqué de soulever cette question lors de la réunion de restitution ainsi que le 17 décembre 2019, lors de la réunion dite de concertation numéro 1, comme en attestent les extraits ci-après. La réponse particulièrement cynique de Mazars : *'' Cette étude regroupe l'ensemble des personnes ayant accepté de répondre à nos questions ''* (voir ci-après, extrait de la page 4 du compte-rendu) ne répond aucunement à la question posée du mode de sélection des quelques personnes rencontrées.

Le ton était donné, la suite de la démarche sera caractérisée par une longue série de non-réponses, d'informations tronquées voire fausses et de contre-vérités.

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 2

Ainsi, entre août et octobre 2019, 58 personnes ont été rencontrées en entretiens individuels ou lors du passage de Mazars Concertation dans les communes, via du porte-à-porte. Afin d'obtenir une vision représentative du territoire, différents acteurs locaux ont été interrogés : élus et politiques locaux, associations locales, acteurs de l'environnement et de l'économie locale et riverains.

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 6

Remarque : « La concertation est basée sur une minorité d'habitants. » Réponse de Mazars : Nous avons essayé, à travers plusieurs journées d'entretiens et de porte-à-porte, de récolter l'avis du plus grand nombre d'habitants des trois communes concernées par le projet à l'étude, et ce afin que l'étude soit la plus représentative possible du territoire.

Sachez que nous avons fait au mieux pour mobiliser les habitants rencontrés à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, à l'aide d'invitation par email ou par téléphone.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 4

La réunion du 29 octobre 2019 était une réunion de restitution de l'étude et non un sondage. L'objectif de cette démarche était d'avoir un

premier avis des habitants des communes pour construire une démarche de concertation adaptée et volontaire.

Question des participants : « Comment avez-vous sélectionné les personnes rencontrées pendant l'étude des perceptions ? »

Réponse de Mazars : L'objectif de l'étude des perceptions était de récolter les avis des habitants concernant l'éolien en général et le projet à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, mais aussi de recueillir les besoins en information et concertation.

L'ensemble des personnes rencontrées ont été invitées à assister à la réunion de restitution. Cette étude regroupe l'ensemble des personnes ayant accepté de répondre à nos questions à travers un entretien. La démarche de concertation engagée autour du projet va permettre de vous apporter de nouveaux éléments de réponse au fur et à mesure des avancées du projet.

Ainsi que nous l'avons exposé au chapitre 1, la présentation synthétique (voir ci-dessous) de l'étude des perceptions a été déconcertante, le Cabinet Mazars présentant comme point principal de son analyse, sa découverte d'un "clivage ruraux / néo-ruraux" qui serait aggravé par l'existence du projet éolien. Au second niveau, Mazars mentionne fort pertinemment les inquiétudes des habitants et leur méfiance envers les sociétés de développement. Le moins que nous puissions dire, c'est que la prestation de Mazars devant les habitants présents ce 29 octobre 2019 n'a pas été de nature à dissiper leurs inquiétudes et leur méfiance, bien au contraire.

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 5

Vous trouverez ci-joint la synthèse de l'étude présentée :

- 1. Un territoire marqué par un clivage entre ruraux et néo-ruraux*
- 2. Un projet éolien qui vient renforcer cette division*
 - Certains expriment leur soutien à ce projet et font part d'arguments en faveur de l'éolien*
 - D'autres affirment leur position contre ce projet, notamment au travers d'une association*
- 3. Au-delà de ce clivage, la majorité des habitants formule des questions et inquiétudes*
- 4. Une méfiance envers les sociétés de développement éolien et les développeurs eux-mêmes existe ; elle est partagée par tous*

Par souci de concision, nous ne reprendrons pas dans ce dossier toutes les déclarations faites par Mazars, VSB et Intervent lors de cette réunion houleuse qui a duré plus de 2 heures.

Le cabinet Mazars a présenté l'essentiel des déclarations qui leur avaient été faites. Dans un deuxième temps, les représentants de VSB et Intervent ont pris la parole pour engager la publicité de leur projet. L'Association PRO T G, largement représentée dans la salle, a réagi puissamment aux contre-vérités développées par ces intervenants, l'évidence étant pour cette partie de la réunion de déjà infliger à l'assistance la digestion du projet.

Comme en atteste le compte-rendu de réunion page 8, *les deux développeurs ont proposé de décaler le dépôt du dossier ...pour intégrer les retours et remarques des habitants sur le projet. De plus, ils se sont engagés à travailler avec les différents acteurs locaux qui le souhaitent sur le nombre de machines, leur hauteur, les distances d'éloignement des habitations suscitant ainsi une lueur d'espoir au sein de l'assistance. La suite nous montrera que cette déclaration encourageante fût bien vite oubliée (voir chapitres 2.2 et 2.3 ci-après)*

2.2. Le nombre et la hauteur des éoliennes, la trame d'implantation

Comme annoncé le 29 octobre 2019, le moment fort de la réunion appelée groupe de travail numéro 1 organisée le 17 décembre 2019 devait être un travail en commun sur la trame d'implantation des éoliennes, ce que confirme la rédaction du compte-rendu de la séance.

Compte-rendu du groupe de travail numéro 1 / page 2

Le sujet principal de ce premier groupe de travail était la trame d'implantation des éoliennes.

Afin de répondre à ces objectifs, la réunion a été organisée en deux séquences :

- *Une première partie de présentation des évolutions et des actualités du projet éolien à l'étude ;*
- *Une seconde partie dédiée au travail sur la trame d'implantation des éoliennes, sur table et à l'aide de cartes du territoire.*

Compte-rendu du groupe de travail numéro 1 / page 4

La thématique de ce premier groupe de travail était la trame d'implantation des éoliennes. Concrètement, sur la base des deux scénarii d'implantation potentielle des éoliennes déjà connus, il était

proposé aux participants de travailler, à l'aide de cartes, sur chacune de ces deux options afin de dégager un choix collectif d'implantation finale.

Hormis ces déclarations d'intention, le compte-rendu ne relate pas la discussion en elle-même, et pour cause ! En guise de discussion, les représentants Intervent et VSB ont disposé à la va-vite et un peu au hasard des rondelles de papier schématisant les éoliennes sur deux plans grand format de la zone concernée.

Sur l'un des plans, 27 éoliennes de 180 m de hauteur à 500 m des habitations.

Sur l'autre, 16 éoliennes de 220 m de hauteur à 800 m des habitations.

Ce "travail" terminé, ils ont demandé à l'assistance interloquée : « laquelle de ces 2 versions préférez-vous ? » La réponse unanime et spontanée fût évidemment un tollé général.

A la question posée de savoir si ces 2 implantations tenaient bien compte de l'accord ou du désaccord des propriétaires terriens concernés, il fût répondu que tous étaient bien d'accord, réponse étonnante pour les membres de l'assistance qui connaissent tous des propriétaires terriens opposés à toute implantation sur leurs terres.

Ainsi s'acheva la concertation sur la trame d'implantation, les 2 plans présentés n'ayant bizarrement pas été joints au compte-rendu dont le paragraphe 3.1 Synthèse des échanges autour de la trame d'implantation des éoliennes traitera de sujets autres.

Le mois suivant, Mazars distribuera dans les boîtes des habitants de nos communes sa lettre d'information numéro 2 qui relate ainsi la réunion de concertation du 17 décembre 2019

Lettre d'information numéro 2 / janvier 2020 / page 2

Intervent et VSB ont organisé un premier atelier de co-construction le 17 décembre 2019 autour de la trame d'implantation des éoliennes ... Néanmoins, les participants ont fait part aux co-développeurs de nouveaux besoins et de nouvelles attentes. Parmi eux : mieux comprendre le fonctionnement technique de l'éolien ... avoir plus de précisions sur la rentabilité de l'éolien et pouvoir échanger avec les bureaux d'études mandatés. Ces sujets seront abordés par les co-développeurs du projet au cours de la démarche de concertation....

Mazars ou l'art de changer de sujet sans en avoir l'air !

Le vrai sujet est à nouveau évoqué en février 2020 :

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 2 / page 12

Question d'un participant : « Qui décide de l'implantation des éoliennes ? »

*Réponse d'Intervent et VSB : **Nous, Intervent et VSB**, les co-développeurs du projet. Nous ferons figurer notre choix final dans le dossier définitif du projet. Nous travaillons avec vous sur ce sujet dans le cadre du groupe de travail participatif.*

De fait, le sujet est évoqué lors du groupe de travail du même jour mais cette fois, il ne s'agit plus de concertation mais de "partage continu" des avancées du projet qui prend en compte différentes données dont ne font plus partie les remarques des riverains.

Compte-rendu du groupe de travail numéro 2 / page 5

Dans la logique de partage en continu des avancées du projet, M. GUILLAUME et M. MULLER ont partagé des scénarii d'implantation maximum dans le cadre de ce projet. Ces scénarii prennent en compte les contraintes et servitudes du territoire, ainsi que les recommandations du bureau d'études paysager suite aux résultats de l'état initial

Deux plans sont ainsi présentés faisant respectivement apparaître 21 et 22 éoliennes de hauteur comprise entre 180 et 210 m situées à plus de 800 m des habitations. Les parcelles d'implantation ne sont toujours pas identifiées, Intervent et VSB indiquant que les emplacements présentés ne sont que théoriques !

Pour résumer : ni concertation, ni information fiable... mais Mazars prendra cette fois soin de joindre ces 2 plans au compte-rendu de la séance.

Autre aspect de la notion de concertation vue par nos promoteurs : le point suivant nous montre comment Intervent et VSB éludent les questions pertinentes et embarrassantes relatives à la sécurité. Pour mémoire, une analyse de risques sérieusement menée doit prendre en considération la probabilité d'occurrence **et** la gravité potentielle. Intervent et VSB ne retiennent eux que le paramètre qui les arrange et profitent des lacunes de la réglementation pour implanter des machines au bord des routes.

Compte-rendu du groupe de travail numéro 2 / pages 12 et 13

Question d'un participant : « Sur la trame n°1, les éoliennes se trouvent à quelle distance de la route qui relie Courtempierre et Treilles-en-Gâtinais ? »

Réponse d'Intervent et VSB : C'est une implantation théorique pour le moment donc la distance d'implantation vis-à-vis de cette route n'est pas fixe. A savoir, que pour cette typologie de route, il n'existe pas de réglementation ni de distance spécifique.

Question d'un participant : « Une fois le projet réalisé, la route sera-t-elle toujours praticable ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Oui tout à fait, le passage sur cette route est relativement réduit et les risques sont minimes.

Sans nouvelle action assimilable à une concertation, les lettres d'information numéro 6 et numéro 7 nous annonceront le nombre (final ?) de 15 éoliennes de 200 m de hauteur et la lettre d'information numéro 8 confirmera ces données, plan à l'appui.

2.3. La question de la distance aux habitations

La question de la distance entre les éoliennes et les habitations est particulièrement préoccupante pour les habitants des communes concernées par le projet, d'autant plus préoccupante que les hauteurs de machines annoncées (voir 2.2) sont très supérieures à ce qu'il est courant d'observer dans la région ou ailleurs.

A plusieurs reprises, après avoir eu connaissance des distances de 500 ou 800 mètres envisagées par les promoteurs du projet, les riverains ont tenté d'ouvrir une discussion sur cette question de la distance entre éoliennes et habitations proches.

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 11

Remarque : « Il faut adapter la distance d'éloignement en fonction de la hauteur définitive des éoliennes. »

Remarque : « 500m de distance entre les machines et les habitations, c'est peu si les éoliennes sont plus hautes. »

Compte-rendu du groupe de travail numéro 1 / page 5

Remarque des participants : « 500 mètres de distance d'éloignement des habitations, c'est trop peu ! D'ailleurs cette distance a été remise en cause par certains députés eux-mêmes. »

Réponse d'Intervent et VSB : Le développement du parc éolien à l'étude sur vos communes respecte les règles en vigueur à cet égard à l'heure actuelle. En ce qui concerne la distance d'éloignement des habitations, la loi stipule aujourd'hui que les éoliennes ne peuvent pas être implantées à moins de 500 mètres des zones habitées. Nos deux scénarii d'implantation respectent cette réglementation. En effet, le scénario de 27 éoliennes de 180m en bout de pales prend en compte la distance réglementaire de 500m aux premières habitations. Le scénario de 16 éoliennes à 220m en bout de pale va au-delà et prend en compte une distance minimale de 800m aux premières habitations.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 7

Question des participants : « Pourquoi réaliser un projet éolien à 500m des habitations ? »

Réponse d'Intervent et VSB : L'Assemblée Nationale est revenue à une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une habitation dans le projet de loi de transition énergétique en 2015.

La concertation façon Intervent et VSB consiste à prendre des décisions unilatéralement en ne se souciant que du cadre réglementaire fût-il obsolète, en ignorant les préoccupations des riverains et les réflexions menées en d'autres lieux sur le même sujet (projet de loi préparé par certains députés et sénateurs visant à instaurer une distance égale à 10 fois la hauteur, dispositions arrêtées par d'autres pays en ce sens, etc.) Bien que non mentionnée dans les différents compte-rendu (encore un bon point pour Mazars et ses clients) la question de la règle de 10 fois la hauteur a été posée à plusieurs reprises lors des réunions et groupes de travail. La réponse a été systématiquement la référence à un strict respect de la réglementation.

Devant l'impossibilité de discuter de ce sujet lors des réunions, certains habitants ont décidé d'adresser des courriers à Mazars, Intervent et VSB, par exemple :

Extrait de la lettre d'un habitant de Treilles / 8 juin 2020 (intégralité du texte en annexe 2)

... Concernant la distance entre habitations et éoliennes, vous avez systématiquement refusé de discuter de la théorie des "10 fois la hauteur" en y opposant avec obstination votre choix d'une distance de 500 mètres (voire d'une variante à 800 mètres) qui respecte une réglementation obsolète fixant cette distance à 500 mètres minimum.

Nous n'avons manifestement pas la même conception d'une démarche de concertation...

Cette lettre, comme toutes les autres, n'a jamais reçu de réponse. Ni concertation, ni courtoisie élémentaire.

Nous sommes bien loin des déclarations d'intention émises au début de la démarche, et sans cesse répétées :

Lettre d'information numéro 1 / décembre 2019 / page 3

... la démarche de concertation à venir se composera de réunions d'information ainsi que de différents ateliers de co-construction permettant de travailler collectivement autour du projet ,,,,,, sur les aspects suivants : le projet technique (nombre et taille des machines et distances aux habitations)

2.4. La dépréciation de l'immobilier

La crainte d'une dépréciation de la valeur des biens immobiliers est, au même titre que la dégradation du cadre de vie, une préoccupation majeure pour les riverains dont la maison constitue pour beaucoup d'entre eux une part significative de leur patrimoine.

Sera-t-il possible de vendre son bien pour partir vivre ailleurs ?

Nombreux sont ceux qui en doutent.

Les habitants des zones concernées ont donc naturellement fait part de cette interrogation à Mazars, Intervent et VSB lors des réunions dites d'information et de concertation :

Compte-rendu du groupe de travail numéro 1 / page 5

Question des participants : « Quel impact aura le développement de ce parc éolien sur le foncier ? La valeur de nos maisons ne risque-t-elle pas de baisser ? »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 6

Remarque des participants : « Le projet éolien aura un impact néfaste sur l'immobilier. »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 2 / page 12

Question d'un participant : « Quelle sera l'impact du projet éolien sur l'immobilier ? »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire.

Remarque d'un participant : « Nous avons un document d'un notaire attestant de l'inverse. En fonction de l'éloignement des maisons, 313 maisons sur 815 pourraient être impactées par une dévaluation immobilière, ce qui représenterait une perte totale de 16,5 millions d'euros. Aussi, 190 maisons, très impactées, pourraient être concernées par une baisse de leur attractivité auprès des acheteurs potentiels, dû à la proximité du parc éolien. Vous ne pouvez donc pas dire honnêtement que le parc éolien n'aura aucun impact sur l'immobilier. »

Cette dernière remarque est restée sans réponse !

On remarquera que la question de la dépréciation immobilière, posée à l'occasion de 3 réunions différentes a reçu 3 fois la même non-réponse : on nous apprend que les variations des prix de l'immobilier sont liées aux prix du marché ! On aurait aussi pu nous expliquer que le prix du pain dépend de celui de la farine et que le prix de l'essence est lié au cours du pétrole. Comment est-il possible de se moquer ainsi d'interlocuteurs conviés à une réunion de "concertation" ?

Les mêmes Mazars, Intervent et VSB récidiveront 2 mois plus tard en publiant un intéressant jeu de questions / réponses sous le titre "Décoder les idées reçues" dans lequel la même théorie fumeuse est développée pour la nième fois en renvoyant du surcroît le lecteur à une publication de France Energie Eolienne, qui n'est autre que l'Association Professionnelle de l'Energie Eolienne en France. La

concertation est probablement l'art de prendre ses interlocuteurs pour des idiots incapables de tout discernement.

Lettre d'information numéro 3 / avril 2020 / page 2

Si un parc éolien s'implante près de nos maisons, celles-ci ne vaudront plus rien FAUX

Pour plus d'informations, consulter « Paroles d'élus – Pourquoi l'éolien dans nos territoires ? » de France Energie Eolienne, 2019.

2.5. Les impacts sanitaires

De plus en plus d'études font état de risques pour la santé des humains et des animaux vivant dans le périmètre d'installations éoliennes. Très récemment, le 22 février 2021, l'ANSES a auditionné une représentante de la FED sur ce sujet nous donnant ainsi la preuve qu'il mérite considération.

Mazars, Intervent et VSB quant à eux, traitent à leur habitude les inquiétudes et questions des riverains par des réponses toutes prêtes et peu convaincantes.

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 12

Question : « Les éoliennes produisent-elles des infrasons ? »

Réponse des développeurs : ...une dizaine d'étude ont été réalisées en Europe sur les infrasons et les éoliennes, toutes concluent que les infrasons émis par les éoliennes à 500m se situent en-deçà du seuil de perception de l'homme et n'ont pas de conséquences sanitaires sur les riverains.

Lettre d'information numéro 3 / avril 2020 / page 3

Les éoliennes engendrent des maladies : FAUX ... L'étude canadienne...(2013)....révèle que le bruit et la proximité des machines n'ont pas d'incidences 'manifestes' sur la santé, à l'exception de la gêne qui peut être ressentie.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 2 / page 13

Question d'un participant : « Quel sera l'impact sanitaire du projet ? L'impact sur l'humain ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Les impacts permanents du projet éolien sur la santé des riverains, seront modérés concernant le balisage nocturne, faibles concernant l'acoustique et les ombres portés, très

faibles concernant les déchets et nul concernant les champs électromagnétiques. L'Académie nationale de médecine a publié en mai 2017 un rapport sur les "Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres", actualisation d'un premier rapport de 2006. Ce rapport indique que "Si l'on excepte les risques traumatiques liés aux bris de pales, projections de blocs de glace l'hiver dont l'occurrence reste exceptionnelle, les nuisances sanitaires semblent avant tout d'ordre visuel [...] et à un moindre degré sonore... Au plan médical, le syndrome des éoliennes réalise une entité complexe et subjective dans l'expression clinique de laquelle interviennent plusieurs facteurs. Certains relèvent de l'éolienne, d'autres des plaignants, d'autres encore du contexte social, financier, politique, communicationnel".

Suit une série de considérations relatives à la santé et de citations extraites de rapports d'experts anciens, datant principalement des années 2006 et 2007 pour conclure :

Nous sommes en réalité confrontés à des phénomènes bien plus nocifs pour notre santé dans notre vie quotidienne.

En clair, il n'y a pas d'impact sur la santé, mais tout de même une "gêne" et des impacts imputables au contexte social, financier (très intéressant), politique et "communicationnel".

Cette information / concertation façon Mazars n'apporte rien au débat et ne permet pas aux riverains sensés de se faire une opinion.

Et ceux qui ont la chance de vivre dans un cadre champêtre qui les prive d'être confrontés à des phénomènes bien plus nocifs pour (leur) santé dans (leur) vie quotidienne verront cette lacune bientôt comblée grâce à Mazars, Intervent et VSB.

2.6. Les impacts sur la faune et la flore

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 7

Remarque des participants : « Plusieurs espèces protégées ne figurent pas dans vos études. »

Question des participants : « Peut-on vérifier que toutes les espèces protégées (rapaces et orchidées notamment) sont prises en compte ? »

Remarque des participants : « Les études ne sont pas assez précises. »

Réponse d'Intervent et VSB : Il s'agit ici d'une présentation synthétique des états initiaux des études. Les études complètes et avec l'ensemble

des espèces sont disponibles dans le dossier qui sera déposé aux services de l'Etat.

En clair, Mazars et ses clients organisent une concertation sur la base d'informations qui ne seront disponibles que lorsque le dossier sera déposé, c'est-à-dire quand il n'y aura plus de possibilités de concertation ! Le lecteur appréciera la subtilité de la démarche.

2.7. La distillation d'informations fausses et de données inexactes

Quelques exemples d'informations fausses et de données inexactes distillées au fil du temps dans tous les documents publiés par Mazars, Intervent et VSB :

Lettre d'information numéro 1 / décembre 2019 / page 4
et Compte-rendu de la réunion de restitution / page 11

Une éolienne de 4MW peut produire de l'électricité 95 % du temps soit 10 000 000 kWh par an

AFFIRMATION FAUSSE : avec un facteur de marche de 95% du temps, cette éolienne produirait :

$4000 \text{ kW} \times 24 \text{ h/jr} \times 365 \text{ jr/an} \times 0.95$ soit 33 288 000 kWh par an

Si elle ne produit que 10 000 000 kWh par an, c'est parce que le facteur de marche n'est en réalité que de 28,5 % ce qui reste une hypothèse très optimiste par rapport aux valeurs communément admises qui sont comprises entre 22% et 25%.

Voir en annexe 3 :

- La lettre adressée par un habitant de Courtempierre à Mazars, Intervent et VSB le 20 mai 2020
- La lettre ouverte adressée par l'Association PRO T G à Mazars en décembre 2019

Lettre d'information numéro 3 / avril 2020 / page 2

Les éoliennes ne sont pas bruyantes ...En moyenne, les éoliennes émettent 35 dB à 500 m de distance, soit l'équivalent du bruit d'un frigidaire.

INTOX : qui a déjà essayé de dormir à côté d'un réfrigérateur en fonctionnement ? Ce n'est pas par hasard si les mini réfrigérateurs des chambres d'hôtels sont des modèles spéciaux totalement silencieux.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 12

Question des participants : « Quel est le coût du démantèlement ? Par qui est-il réalisé ?

Réponse d'Intervent et VSB :

En effet, les développeurs éoliens ont pour obligation de provisionner 50 000 € par éolienne construite avant la mise en oeuvre du parc éolien (Grenelle 2 12-07-2010). Cela permet de couvrir une partie du coût du démantèlement, le reste étant financé par la revente des matériaux. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire, de l'exploitant agricole, du contribuable, ou de la commune.

et Lettre d'information numéro 3 / avril 2020 / page 3

Le coût du démantèlement est à la charge de l'exploitant

INTOX : le montant de 50 k€ à consigner a été fixé (comme la distance aux habitations) à une époque où les machines étaient de dimensions très modestes par rapport aux machines actuelles. Ce montant est notoirement insuffisant. Qui prendra en charge l'excédent si l'exploitant n'est plus solvable ?

Lettre d'information numéro 5 version papier / juin 2020 / page 4

Dans le détail, le coût de l'électricité de l'énergie éolienne est de 66,50 €/MWh contre 120 €/MWh pour le nucléaire

A noter que la phrase ci-dessus (ainsi que d'autres passages) qui figurait dans la version papier de la lettre d'information numéro 5 a été retirée de la version numérique mise en ligne par les promoteurs sur leur site web.

AFFIRMATION FAUSSE ; le coût de l'électricité produite par le parc électro-nucléaire actuellement en service en France est de 50 €/MWh. Le chiffre de 120 €/MWh qui est avancé correspond à une prévision du coût de l'électricité qui sera produite par l'EPR de Flamanville, prenant en compte les surcoûts liés au caractère de prototype de cette unité sans les amortir sur d'éventuelles autres installations du même type à venir.

Lettre d'information numéro 6 / octobre 2020 / page 1

Par cette lettre d'information, nous souhaitons vous donner de la visibilité sur celui-ci ainsi que son état d'avancement. Vous y trouverez un point d'actualité sur les caractéristiques du projet éolien, un retour sur la visite du parc de Joux-la-Ville et pour finir les premières productions réalisées suite aux réflexions entreprises dans le cadre de la démarche de concertation

FAUX : rien dans le document ne correspond aux “ productions réalisées suite aux réflexions entreprises dans le cadre de la démarche de concertation ” et pour cause, puisqu’il n’y a pas eu de concertation.

Estimation production annuelle du parc : 222 millions de kWh par an (consommation électrique domestique annuelle d’environ 44 000 foyers = 110 000 habitants, chauffage électrique compris)

Présentation trompeuse et racoleuse. Puisque les éoliennes ne produisent que pendant environ 25% du temps, si on omet de dire que des centrales traditionnelles feront le gros du travail, ces éoliennes ne fourniront pas l’électricité annuelle de 110 000 habitants. Elles fourniront l’électricité à 440 000 habitants qui ne seront alimentés qu’un quart du temps en fonction de la météo.

2.8. La visite du parc de Joux-la-Ville

L’invitation à visiter le parc éolien de Joux-la-Ville dans l’Yonne est probablement le point d’orgue de la mascarade organisée par Mazars et ses clients sous couvert d’une démarche de concertation.

Lettre d’information numéro 4 / mai 2020 / pages 2 et 3

,,,,, nous vous invitons dès aujourd’hui à vous inscrire au prochain évènement de concertation : LA VISITE D’UN PARC EOLIEN

Lettre d’information numéro 6 / octobre 2020 / page 2

Le mercredi 9 septembre 2020 a eu lieu la visite du parc éolien de Joux-la-Ville (Yonne) ainsi que de son centre de maintenance. Le parc de Joux-la-Ville a été choisi en raison de sa proximité avec Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville et de ses caractéristiques techniques proches du projet éolien des Génévriers. En effet, le parc de Joux-la-Ville c’est : 22 éoliennes de 149 mètres en bout de pôle....

En quoi cette visite peut elle être assimilée à une action de concertation ? Cela aurait pu au mieux être une démarche d’information mais il n’en fût rien. Il s’est agi en fait d’une opération mensongère :

Premier mensonge : la proximité de Joux-la-Ville avec Courtempierre est très relative : 130 km alors que le parc de Mondreville, qui aurait pu être choisi, est situé à moins de 10 km.

Second mensonge : les caractéristiques du parc de Joux-la-Ville ne sont pas “proches” de celles du projet des Génévriers :

- hauteur des éoliennes de 150 m à Joux-la-Ville contre 200 m dans le projet des Génévriers
- distances aux habitations très supérieures (de l'ordre du double) à Joux-la-Ville par rapport au projet des Génévriers
- terrain très vallonné à Joux-la-Ville atténuant les nuisances alors que totalement plat autour de nos villages.

Les habitants de nos villages ne sont pas tombés dans le piège. Seule une dizaine de personnes ont fait le déplacement... en majorité des propriétaires terriens ayant accepté l'implantation d'éoliennes sur leurs parcelles !

Par contre, nombreux sont ceux qui ont fait part de leur indignation par écrit en adressant mails et lettres à Mazars, Intervent et VSB.

Nous joignons en annexe 4 quelques-uns de ces courriers :

- Mail d'un habitant de Treilles envoyé le 26 août 2020
- Mail d'un habitant de Courtempierre envoyé le 27 août 2020
- Courrier d'un autre habitant de Courtempierre le 2 novembre 2020
- Lettre recommandée de l'Association PRO T G en date du 02 novembre 2020

Tous ces courriers sont restés sans réponse.

2.9. Le cas très particulier du groupe de travail numéro 3

Compte-rendu de la réunion de restitution / page 15

Question : « L'ensemble de la population est-il convié aux prochains ateliers ? »

Réponse de Mazars : Oui, les groupes de travail et les réunions de concertation sont ouverts à tous !

L'intention était louable et en apparence respectueuse de la démocratie nécessaire à toute démarche de concertation mais n'a malheureusement pas été appliquée dans la durée.

Les habitants de nos villages qui prennent soin de consulter le site web des promoteurs du projet des Génévriers ont eu la surprise d'y découvrir un "compte-rendu du groupe de travail numéro 3", groupe de travail n'ayant jamais fait l'objet d'information préalable ni

d'invitations comme l'avaient été les précédentes réunions par le canal des supports de communication diffusés par Mazars, Intervent et VSB.

Et pour cause.... La liste des participants à ce groupe de travail comporte 13 noms dont 10 (soit 77%) sont propriétaires terriens ou maires, intéressés personnellement ou au titre de leur mandat par l'aspect financier plus qu'environnemental de l'énergie éolienne (voir notre développement à ce sujet au chapitre 1 du présent document).

Mazars, Intervent et VSB ont donc discrètement adopté une nouvelle méthode de concertation en ne s'adressant plus qu'aux quelques personnes ralliées sans réserve à leur cause depuis le départ.

Les extraits ci-dessous du compte-rendu de la réunion de cette assemblée secrète sont révélateurs des intentions des organisateurs : débattre et conclure entre sympathisants de sujets n'ayant pas abouti lors des précédentes réunions pour tenter de faire croire qu'il y a véritablement eu concertation ! Lamentable.

Compte-rendu du groupe de travail numéro 3 / page 2

Pour finir, un troisième groupe de travail s'est tenu le mardi 13 octobre 2020 à la salle des fêtes de Gondreville. Les objectifs de cette rencontre étaient de :

- *Présenter les retombées locales du projet ;*
- *Echanger sur les mesures d'accompagnement ;*
- *Poursuivre la co-construction des mesures d'accompagnement.*

Compte-rendu du groupe de travail numéro 3 / page 9

3.3 Vos propositions de mesures d'accompagnement

VSB et Intervent ont réalisé un retour sur les propositions effectuées lors du précédent atelier en février 2020. Les participants ont pu donner leurs avis sur ces premières mesures et réaliser de nouvelles propositions.

2.10. La référence au parc de Saint Georges sur Arnon

ou le mensonge par omission...

La lettre d'information n° 8 déposée dans les boîtes à lettres les 14 et 15 février 2021 fait référence au parc de Saint Georges sur Arnon (Indre).

La visite du parc de Joux-la-Ville (à 130 km de nos villages) en septembre 2020 n'ayant convaincu personne, Intervent et VSB ont cette fois choisi de se référer au parc éolien de Saint Georges sur Arnon (dans l'Indre à 200 km de nos villages) pour nous vanter les retombées de la présence d'un parc éolien sur le territoire d'une commune.

L'énumération de ces retombées se veut séduisante pour un lecteur peu averti mais comporte une omission majeure : la 'retombée' des débris d'une pale déchiquetée le matin du 12 janvier 2021 soit un mois avant la distribution de la lettre d'information numéro 8, délai largement suffisant pour en faire état.

2.11. Les retombées financières

Quand l'information devient racoleuse....

Les promoteurs du projet mettent depuis le début de la démarche l'accent dans leur communication sur les retombées financières du projet pour rallier les conseils municipaux et les maires à leur cause, démarche faussée par le fait que la part des retombées financières affectée aux Communes est extrêmement faible en valeur absolue et par rapport aux parts revenant aux Communautés de Communes et au Département.

Fin 2020, le compte-rendu du groupe de travail numéro 3 et la lettre d'information numéro 7 ont fourni une information détaillée sur ces retombées financières pour les collectivités.

Prenons l'exemple du village de Treilles-en Gâtinais comptant environ 300 habitants qui seront les plus exposés aux nuisances engendrées par la présence d'éoliennes. Les promoteurs annoncent des retombées financières prévisionnelles ridiculement faibles de l'ordre de 19 500 € par an pour la commune soit environ 65 € par habitant et par an ou encore 130 € par foyer fiscal et par an.

La publication de ces estimations a le mérite de fournir une information juste ... et le défaut de la laisser brute. Le lecteur qui aura pris le temps d'analyser les chiffres se posera la question de savoir quelle est la meilleure solution pour augmenter le budget de la commune d'un montant aussi faible :

- Accepter la présence de 15 éoliennes à proximité du village avec comme contreparties un revenu supplémentaire annuel de

19 500 € pour la commune, la dégradation du cadre de vie et une dépréciation du patrimoine immobilier de 40 000 € au bas mot par foyer propriétaire.

- Refuser l'installation d'éoliennes proches du village et augmenter les impôts locaux de 130 € par foyer fiscal et par an, solution financièrement identique à la précédente sur une durée de 300 ans pour le contribuable !

L'information fournie est probablement exacte mais sa présentation alimente une communication racoleuse et trompeuse.

2.12. La confusion information / concertation et les détournements de sujets

Durant tout le cycle des réunions avec les riverains, une confusion savamment entretenue entre information et concertation ainsi qu'une propension à orienter les discussions vers des thèmes secondaires ou hors-sujet (technologie d'une éolienne, organisation du chantier de construction) ont permis à Mazars, Intervent et VSB d'utiliser le temps imparti sans instaurer de véritables débats sur les sujets réels de préoccupation des riverains.

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 1 / page 2

Le mardi 17 décembre 2019 ... s'est tenue la première réunion de concertation sur le projet éolien à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.

Les objectifs de cette réunion étaient de :

- *Répondre aux demandes concernant les états initiaux des études ;*
- *Partager en toute transparence les avancées du projet technique ;*
- *Présenter les retombées locales d'un projet éolien ainsi que son démantèlement ;*
- *Échanger et répondre à toutes les questions des participants.*

L'ordre du jour de la réunion dite de concertation ne comporte que des points d'information. Il pourrait nous être objecté qu'un minimum de connaissance du sujet n'est pas inutile avant la concertation si la même situation ne s'était pas reproduite lors de la réunion suivante

Compte-rendu de la réunion de concertation numéro 2 / page 3

Cette réunion avait pour objectif de poursuivre l'information régulière faite autour du projet et devait s'orchestrer autour de 3 stands :

- *Les résultats de l'état initial de l'étude naturaliste (faune et flore), par le bureau d'études expert ;*
- *L'étude paysagère (présentation de la méthodologie et travail sur l'identification de nouveaux points de vue pour les photomontages)*
- *Les mesures compensatoires et d'accompagnement (définition et identification / propositions d'idées de projets).*

2.13. Le martèlement de messages de propagande et d'intoxication

Comme nous l'avons démontré, cette démarche initiée par Intervent et VSB avec le concours de Mazars Concertation a été caractérisée par une absence totale de concertation et la diffusion d'informations souvent inexacts, infondés ou mensongères.

Par contre, la littérature produite par Intervent, VSB et Mazars Concertation regorge d'affirmations visant à faire croire le contraire à un lecteur non averti, Commissaire Enquêteur, Administration Préfectorale

Nous en présentons ci-dessous quelques exemples non exhaustifs.

Lettre d'information numéro 1 / décembre 2019 / pages 1 et 2

Ce projet sera un projet collaboratif que nous construirons ensemble, afin d'en tirer le meilleur pour votre territoire

Nous réaffirmons notre volonté d'ouverture et de transparence,,,,,

Nous comptons vivement sur votre participation aux prochains évènements de concertation

Les développeurs s'engagent à travailler avec les acteurs locaux qui le souhaitent sur le nombre d'aérogénérateurs, leur hauteur, ainsi que sur les distances avec les habitations,

Lettre d'information numéro 2 / janvier 2020 / page 1

La concertation autour du projet a pris son envol fin 2019 à l'occasion du 1er rendez-vous de concertation. Initiée volontairement par Intervent et VSB en vue de plus d'ouverture, de transparence et d'échanges constructifs, elle s'ancrera dans les idées et propositions de chacun d'entre vous pour évoluer.

Nous souhaitons débiter cette nouvelle année en réaffirmant notre investissement dans cette démarche ainsi que notre volonté de dialogue et d'amélioration de notre projet, ensemble.

Lettre d'information numéro 3 / avril 2020 / page 2

L'enquête publique est obligatoire VRAI Intervent et VSB ont souhaité aller plus loin ,,,,en mettant en place une démarche de concertation et d'information volontaire ,,,,

Lettre d'information numéro 4 / mai 2020 / pages 1 et 2

En début d'année nous vous réaffirmions notre volonté de plus d'ouverture, de transparence et d'échanges ,,,,,,,et nous comptons vous prouver ,,,,,,,qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air,

Depuis plusieurs mois, Intervent et VSB ont fait le choix d'engager une démarche de concertation et d'information volontaire autour du projet éolien ...

Lettre d'information numéro 6 / octobre 2020 / page 1

Intervent et VSB Energies Nouvelles ont toujours souhaité garder contact avec le territoire ; c'est pourquoi après plusieurs mois de concertation à distance, la démarche reprend de vive voix

Lettre d'information numéro 7 / décembre 2020 / page 1

LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation, mise en place avec l'aide de Mazars et qui devait s'étaler sur une période de 18 mois, touche à sa fin. Un site internet, de nombreux entretiens individuels, la diffusion de lettres d'information, des réunions, des ateliers, une visite de parc éolien et un groupe de travail ont permis de mettre en place un dialogue constructif au sein duquel chacun a pu recevoir de l'information sur l'énergie éolienne, mais également s'exprimer et formuler des propositions afin de faire évoluer qualitativement le projet de parc éolien dit « des Génévriers » Cette démarche d'information et de concertation, volontaire de notre part, vient en supplément de l'enquête publique qui se déroulera lors de l'instruction administrative du dossier. Aujourd'hui et grâce à cette démarche d'information et de transparence, vous aurez tous les éléments nécessaires afin de poser vos questions et donner un avis sur le projet. Durant cette enquête publique l'ensemble du dossier du projet sera à votre disposition. Au cours des prochains mois et tout au long du projet, l'information et la concertation vont se poursuivre par les lettres d'information et grâce aux réunions de travail

Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont souhaité engager une démarche de concertation autour du projet éolien de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.

Les objectifs de cette concertation sont :

- De vous informer régulièrement sur le projet et les études en cours (étude de vent, étude acoustique, études naturalistes, étude de paysage)*
- Echanger et répondre aux questions que vous vous posez tout au long de la démarche*
- Travailler ensemble certains éléments de ce projet afin qu'il réponde au mieux à vos attentes et qu'il devienne un vrai projet de territoire*

2.14 L'éclatement du Projet en 3 sous-projets

Tous les échanges entre les promoteurs et la population riveraine ont concerné UN projet unique de parc éolien baptisé Parc des Génévriers. La lettre d'information numéro 8, dernier élément de la communication officielle à destination de la population, diffusée en février 2021, faisait encore état d'UN projet unique, en précisait le nombre de machines arrêté à 15 et indiquait leur implantation sur un plan.

Un courrier adressé le 14 Avril 2022 par Monsieur le Sous-Préfet de Montargis à la Présidente de l'Association PRO TG , nous apprend incidemment que ce projet unique a été éclaté en 3 sous-projets ayant chacun fait l'objet d'une demande distincte d'autorisation environnementale.

Preuve supplémentaire de leur mépris pour les riverains, cette manœuvre n'avantage que les promoteurs :

- avantages financiers réservés aux parcs de moyenne importance
- diminution du risque de rejet du projet
- trouble et perturbation des riverains qui ne disposent d'aucune information sur les périmètres respectifs de ces 3 sous-projets pour préparer les remarques et arguments dont ils souhaitent faire état lors des désormais 3 enquêtes publiques.

3. Conclusion

Comme largement exposé ci-avant, la démarche dite d'information et de concertation initiée 'volontairement' par Intervent, VSB et Mazars a été caractérisée par :

- **l'absence totale de concertation**
- **la diffusion d'informations souvent inexactes, infondées ou mensongères**
- **la négation d'éléments évidents**
- **l'absence de réponses aux courriers des habitants et de l'association qui les représente.**

Le lecteur en tirera lui-même les conclusions qui s'imposent.

INFORMATION et CONCERTATION

FAIRE ou ... FAIRE CROIRE

ANNEXE 1

Madame ;

Je vous remercie du compte rendu que vous nous avez fait parvenir concernant la deuxième réunion de concertation sur le projet éolien Courtempierre Treilles, Gondreville de décembre en salle commune de Gondreville.

Interloqué par le contenu de ce que vous appelez « *compte rendu de la réunion* » et « *concertation* », je me suis interrogé sur le sens commun de ces expressions.

Je me satisfais de celles trouvées dans nos dictionnaires.

Concertation :

Sur la définition de *réunion de concertation* qui vous est chère, j'accepte celle du petit Larousse qui précise ;

« *Echanges d'idées, d'avis de plusieurs personnes de manière à s'entendre sur une attitude commune, un projet commun* ».

Certes, nous nous sommes concertés ! Sans doute pas tout à fait comme vous le souhaitiez puisque vous avez en conclusion posé la question de l'intérêt de poursuivre ces discussions particulièrement houleuses du fait de l'exaspération des participants qui vous ont exprimé le refus le plus net de l'ensemble du projet.

L'Association PRO TE G souhaite quand à elle, que cet exercice continue qui permet à la population d'apprécier le niveau de compétence des promoteurs, leur duplicité, leurs incohérences, et l'engagement partisan de votre collaboration à cette entreprise anti démocratique qu'est le projet du parc éolien dit des genévriers (sic).

Compte rendu

La même source définit le **compte rendu de réunion** comme ; « *le résumé des échanges et discussions observés lors d'une assemblée ou d'une réunion, ainsi que des décisions prises et des actions lancées à cette occasion* ».

Vous avez choisi quelques questions qui vous ont été posées, questions auxquelles vous apportez des réponses qui TOUTES ont été contestées avec véhémence consécutivement à la mauvaise foi de ces réponses.

Aucune mention de vos contradicteurs n'est mentionnée, ni rapportée scrupuleusement dans ce qui n'est plus un compte rendu mais un simulacre d'échange.

Par ailleurs, il est surprenant que vous puissiez supporter un dossier qui en est dans sa phase finale, les différentes « études » étant bouclées (surface du projet, nuisances sonores, impact sur la faune et autres) alors que les promoteurs toujours aussi imprécis, avouent qu'au stade actuel, ils ne savent pas encore ce qu'ils vont faire : nombres d'éoliennes, puissance etc.

Nous espérons que les prochaines réunions seront axées sur les seules préoccupations de la population qui vous fait l'honneur de participer à vos invitations à savoir : la prise en compte de l'avis souverain des résidents des villages sacrifiés, dans le respect de nos institutions basées sur la prééminence du référendum, assorti du principe de précaution qui doit être en la matière appliqué dans toute sa rigueur.

Salutations affligées.

Les membres du Bureau
de l'Association PRO-T-G
28, allée des Houys
45490 Courtempierre

Courtempierre, le 17 avril 2020

Mme Emilie Lenarduzzi
Mazars Concertation
61, r Henri Regnault
92400 Courbevoie
emilie.lenarduzzi@mazars.fr

M Fabrice Gourat
Intervent
3, Boulevard de l'Europe
68100 Mulhouse
f.gourat@intervent.fr

M Emmanuel Macqueron
VSB Energies Nouvelles
74c, rue de Paris 35000 Rennes
emmanuel.macqueron@vsb-energies.fr

Lettre recommandée avec AR et envoi par mail

Objet : contestation des comptes-rendus de réunions publiés par MAZARS – Manipulation de l'information - Mise en demeure de rétablir la vérité - Loi «fake news» ou «loi infox»

Madame,
Messieurs,

Suite aux 2 réunions que vous avez organisées les 17 décembre 2019 et 19 février 2020 dans la salle polyvalente de Gondreville, vous avez adressé à la population des comptes-rendus/ newsletters sous format papier ou numérique, également publiés sur un site web.

Au départ heureux de cette initiative que nous croyions objective et respectueuse de la Loi visant à protéger la démocratie, nous avons vite compris à lecture de vos compte-rendus et newsletters que cette démarche n'était qu'un moyen de paraître respecter la loi tout en la contournant.

Nous avons alors attiré votre attention sur le fait que ces compte-rendus de réunions publiques dites «de concertation» ou «de travail», ne rendaient compte, ni des remarques et opinions des personnes présentes mais des seules allégations de vos mandants (et uniquement à décharge), ni de la réalité puisque vous y occultez délibérément les avis contraires, pourtant nombreux, des personnes présentes.

Par exemple (que nous pourrions décliner en quantité), lors du débat public du 19 février 2020 la question posée par un participant est la suivante : *Est-ce que les éoliennes sont dangereuses pour la santé ?* A cette question Monsieur Guillaume répond «NON». Or, il n'a aucune légitimité pour répondre. En effet, sauf erreur de notre part, il n'a pas fait d'études de médecine et n'étaye sa réponse d'aucun document ni d'aucune référence scientifique incontestable. Cela vous a été reproché lors de cette séance.

Des personnes instruites du sujet ont même pris le temps d'expliquer à tous, références à l'appui, en quoi les éoliennes représentent un réel danger pour la santé en citant, notamment, une publication de mai 2017 de l'Académie Nationale de Médecine qui affirme que les sons et les infrasons émis par les éoliennes sont dangereux pour la santé et recommande de surseoir temporairement aux déploiements des fermes industrielles d'éoliennes. De plus, comme vous le savez parfaitement, les ICPE dérogent (35 dBA) au code de santé public qui fixe le seuil d'infraction à (30 dBA). Cet écart de 5 dBA, engendre, un triplement des nuisances sonores par rapport au standard du code de santé public.

Non seulement vous ne reprenez pas ces faits dans votre dernière lettre d'information N°3, mais vous ne reprenez même pas la question telle qu'elle a été posée et la transformez en : «Les éoliennes engendrent-elle des maladies» ? Et vous écrivez : «Faux».

Déjà, à l'occasion de la réunion de décembre 2019, nous nous étions élevé contre le fait que vous aviez affirmé dans votre compte-rendu que les éoliennes «pouvaient produire de l'électricité 95 % du temps soit...». Cette affirmation avait déclenché un tollé dans la salle. Ce mensonge éhonté n'a échappé à aucun participant.

En aucun cas vos compte-rendus ne permettent à la population concernée de se faire une opinion éclairée de la réalité du projet éolien en cours.

Nous avons déjà dénoncé votre partialité et votre connivence par lettre recommandée.

Nous vous avons demandé par courrier de rectifier vos compte-rendus et de rapporter scrupuleusement la réalité des échanges de ces réunions afin que la population soit objectivement informée de la problématique du projet éolien les concernant.

Aucun rectificatif n'a été effectué par MAZARS qui a décidé d'ignorer purement et simplement notre légitime demande.

Cela caractérise la volonté manifeste d'une diffusion intentionnelle de fausses nouvelles et de tromperie de la population, voire de manipulation sur le sujet pour lequel vous avez été mandaté par votre client.

Pire, les équipes de VSB et d'Intervent se sont totalement discréditées auprès des personnes présentes.

Nous vous rappelons qu'en droit français, la diffusion de fausse nouvelle est une **infraction pénale** consistant à publier, diffuser ou reproduire, par n'importe quel moyen, des informations fausses, des pièces fabriquées, falsifiées voire mensongères et basées sur la mauvaise foi, mais aussi "des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisé et massive".

La loi contre la manipulation de l'information a été votée en novembre 2018 et validée par le Conseil constitutionnel en décembre 2018. Cette loi complète l'arsenal législatif existant et s'attaque à la diffusion des fausses nouvelles, notamment sur le web.

Une action judiciaire en référé est créée pour interrompre rapidement la diffusion d'une publication en fonction des critères suivants :

- la fausse nouvelle doit être manifeste,
- être diffusée massivement ou de manière artificielle,
- conduire à troubler la paix publique. Concernant ce point, la cour de cassation criminelle précise en date du 26 juin 1968 «qu'il n'est pas nécessaire que la fausse nouvelle ait effectivement troublé la paix publique mais **il suffit qu'elle ait été susceptible de la troubler**», la notion même de «paix publique» renvoyant à «la concorde entre les citoyens» (décisions du 28 avril 1950 et 18 décembre 1962).

- Or l'implantation d'éoliennes industrielle sur des communes dont les habitants sont très majoritairement réfractaires à ce projet est de nature à troubler la paix publique. Il suffit de regarder les événements violents se produisant partout en France sur le sujet des éoliennes, ou la dramatique scission (insultes publiques, menaces...) qui s'est produite il y a quelques années à quelques kilomètres dans le village de Mondreville lors de la construction d'une ferme éolienne, ou même des élections de mars 2020 dans la commune de Courtempierre où, pour la première fois depuis des décennies, 2 listes aux municipales se sont sévèrement affrontées et aucun candidat pro-éolien n'a été élu.

Nous considérons :

- que l'action de Mazars Concertation ne peut pas se définir uniquement comme support d'animation et de production de documents fournis exclusivement par leur client, sans le moindre esprit critique (en d'autres termes, si vos mandants vous demandaient de publier «la neige est rouge», vous le feriez), ni de concertation réelle avec la population ;
- que vos comptes rendus erronés ne permettent pas à la population concernée de se faire une opinion éclairée du projet éolien en cours ;
- que vos compte-rendus sont de nature à vous mettre en risque pénalement au regard de la Loi contre la manipulation de l'information (2018).

Par conséquent, nous vous mettons en demeure :

- de rectifier tous vos comptes-rendus de réunions en précisant :
 - les questions posées reprises au mot près,
 - les réponses émises par vos mandants,
 - les remarques et réponses tout aussi documentées des personnes présentes,
 - ainsi que toutes les questions posées par le public auxquelles vous n'avez pas souhaité apporter de réponse ;
- d'adresser ces publications corrigées à la population en lieu et place de celles précédemment envoyées ;
- d'accorder aux contradicteurs 50 % de la pagination de ces compte-rendus afin qu'une information objective et sincère soit transmise à la population.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Les membres du bureau de l'association PROTG

INFORMATION et CONCERTATION

FAIRE ou ... FAIRE CROIRE



ANNEXE 2

Michel SAUVAGE
45490 TREILLES en GATINAIS

Treilles en Gâtinais, le 8 Juin 2020

Madame Emilie LENARDUZZI
MAZARS Concertation
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

Monsieur Laurent GUILLAUME
VSB Energies Nouvelles
74 c, rue de Paris
35000 RENNES

Monsieur Steve MULLER
INTERVENT
3, Boulevard de l'Europe
68100 MULHOUSE

Lettre recommandée avec AR et envoi par mail

OBJET : Projet éolien Courtempierre Treilles Gondreville, votre démarche de concertation

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre d'information n° 4 envoyée par mail le 15 mai 2020 et de la vidéo associée.

Ces documents, comme ceux précédemment reçus (lettres d'information et comptes rendus) font largement état et grand cas d'une démarche de concertation volontaire initiée par les sociétés VSB et Intervent avec le concours de Mazars Concertation.

J'ai voulu croire à la sincérité de cette démarche de concertation en participant à toutes les réunions organisées par Mazars à Gondreville. J'ai malheureusement dû me rendre rapidement à l'évidence : cette soi-disant démarche de concertation, les documents qui en ressortent et la formulation choisie ne sont qu'un habillage visant à faire croire à des tiers et à l'Administration que les habitants des villages concernés sont favorables à votre projet.

Aucune véritable concertation n'a été initiée durant ces rencontres qui se sont révélées être en fait des réunions de distillation d'informations (parfois fausses), de promotion du projet et d'intoxication.

Je qualifie les sujets abordés durant ces réunions de "secondaires" ou "de seconde phase", non parce qu'ils sont dénués d'intérêt mais parce qu'ils sont relatifs au développement détaillé du projet comme si le principe même de celui-ci avait été préalablement débattu et validé, ce qui n'a pas été le cas.

Au passage, je vous invite, comme l'ont déjà fait les représentants de l'Association PRO-T-G, à vous remémorer la définition du mot "concertation".

La première étape d'une véritable concertation aurait été de débattre autour de la question :

- acceptez-vous que des éoliennes soient installées sur le territoire de votre commune ?

ou, à minima :

- à quelle distance des habitations de votre commune accepteriez-vous que des éoliennes soient installées ?

En lieu et place de ce processus, vous nous avez présenté durant la réunion de décembre 2019 deux plans d'avant-projets d'implantation et avez souhaité que les participants à cette réunion à effectif volontairement limité "choisissent". La réaction a été unanime : "ni l'un ni l'autre, nous ne voulons pas d'éoliennes". Réponse non retranscrite dans le compte-rendu ni prise en compte dans la suite de la démarche.

Concernant la distance entre habitations et éoliennes, vous avez systématiquement refusé de discuter de la théorie des "10 fois la hauteur" en y opposant avec obstination votre choix d'une distance de 500 mètres (voire d'une variante à 800 mètres) qui respecte une réglementation obsolète fixant cette distance à 500 mètres minimum.

Nous n'avons manifestement pas la même conception d'une démarche de concertation.

Autre point : une démarche de concertation ne peut qu'être basée sur le respect des personnes et de leurs préoccupations en regard du sujet en discussion. Le cynisme de Monsieur Guillaume qui déclare dans l'interview vidéo (time pt 17' 45'') que les mesures compensatoires et les rentrées fiscales donneront aux communes les moyens de réaliser des aménagements améliorant la vie de tous et réduisant les petits désagréments du quotidien ... est inacceptable.

Comment est-il possible, dans une démarche de concertation, de qualifier de petit désagrément la transformation d'un cadre de vie rural, tranquille et 100% naturel en une zone industrielle constituée d'un parc de machines laides, bruyantes, néfastes, anti-économiques, anti-écologiques et parfaitement inutiles puisque ne produisant de l'énergie que par intermittence et sans possibilité de pilotage ?

Comment est-il possible, dans une démarche de concertation, de qualifier de petit désagrément la baisse importante de la valeur de nos biens immobiliers voire l'impossibilité de trouver des acquéreurs potentiels ? Réalité démontrée par des participants ayant travaillé le sujet et balayée d'un revers par Monsieur Guillaume sur la base d'arguments totalement fantaisistes (voir page 13/40 du CR de la réunion du 19 février 2020);

En espérant que les prochaines réunions n'auront pas de "concertation" que le nom et qu'il sera possible d'y débattre des données essentielles du projet dont le choix même de la zone d'implantation et de la distance aux habitations.

Meilleures salutations,

Michel SAUVAGE

INFORMATION et CONCERTATION

FAIRE ou ... FAIRE CROIRE

ANNEXE 3

Jean-Paul Masson
28 allée des Houys
45490 Courtempierre

Courtempierre, le 20 mai 2020

M Steve Muller
Intervent
3, Boulevard de l'Europe
68100 Mulhouse
s.muller@intervent.fr

M Laurent Guillaume
VSB Energies Nouvelles
74c, rue de Paris
35000 Rennes
Laurent.guillaume@vsb-energies.fr

Mme Emilie Lenarduzzi
Mazars Concertation
61, r Henri Regnault
92400 Courbevoie
emilie.lenarduzzi@mazars.fr

Lettre recommandée avec AR et envoi par mail

Objet : dénonciation de vos méthodes de travail concernant les comptes-rendus de réunions publiés par MAZARS

Messieurs ;

Le dernier édito de votre lettre d'information N°4 de mai 2020 reçu par mail sous prétexte de confinement pousse au sublime l'hypocrisie et le mensonge.

Ainsi, « ***vous réaffirmez votre volonté d'ouverture, de transparence*** », et vous ***vous proposez de répondre à vos (nos) interrogations*** ».

Quand, et sous quelle forme envisagez-vous de répondre à nos remarques et questions formulées au cours des réunions organisées par le cabinet Mazars, réunion que vous financez avec les taxes imposées aux contribuables que nous sommes ?

Quand laisserez-vous de la place pour la controverse dans vos comptes rendus et autres « lettres d'informations » ?

Pouvons-nous espérer une explication, une réponse, à vos affirmations qui confinent au mieux à l'incompétence au pire au mensonge ?

Un exemple ?

Le 29 octobre en salle de Gondreville vous exposez le projet éolien, c'est-à-dire qu'en fait, les participants ne sauront rien de celui-ci, mais subiront l'apologie de l'éolien et vos contre vérités ; ainsi,

« ...une éolienne de 4MW peut produire de l'électricité 95% du temps... ».....

Cette affirmation a déclenché un tollé dans la salle, mal reçue par un public pris pour des gogos venus absorber vos bonnes paroles.

N'importe quelle personne qui s'intéresse à l'éolien sait que, ce que vous appelez 'cette énergie', est intermittente ; que les études menées sur une période annuelle dans l'ensemble des pays européens du front océanique ont montré que les éoliennes 'tournaient' en moyenne 22 % du temps, et que dans ces moments de grâce, le rapport de rendement qui dépend de la vitesse du vent est de 1 à 8.

Non contents de ne pas pouvoir répondre sur place à votre bévue, vous insistez, vous confirmez dans votre lettre (d'intoxication) d'information N° 1 de décembre 2019 diffusée par votre complice Mazars, dans les mêmes termes, cette aberration.

Plus récemment, L'association PRO T G vous a gentiment précisé les définitions des mots *concertation* et *compte rendu* puisés dans le dictionnaire, semble t il sans effet.

Messieurs ;

Lors de la dernière réunion dite de concertation, j'ai posé à l'assemblée en votre présence, une question simple :

« Qui dans la salle souhaite les éoliennes » ? Aucun participant ne s'est manifesté.

Je vous ai demandé alors :

« Après la déclaration du chef de l'état en janvier qui précisait que l'implantation future des parcs éoliens ne pourraient se faire sans l'assentiment des populations intéressées : j'ai demandé ; QUE FAITES VOUS ENCORE ICI ? »

« Répondre à nos questions ? »

J'attends toujours

JP Masson

Trésorier et administrateur de l'association anti éolienne PRO T G.

REUNION DE CONCERTATION MAZARS du 17 décembre 2019

Lettre ouverte à Madame LENARDUZI animatrice des réunions de présentation organisée par le cabinet Mazars Concertation.

Madame ;

Vous souhaitez établir une concertation entre les promoteurs éoliens et la population. Nous en prenons bonne note.

Se concerter, c'est déjà en premier lieu se mettre d'accord sur le, ou les sujets de cette concertation.

Si ces sujets sont imposés, ce n'est plus de la concertation ; au mieux un discours décalé par rapport à l'attente des participants, au pire une manipulation.

La concertation ne peut exister que dans un climat de confiance.

Cette confiance, nous ne pouvons déjà plus l'octroyer au représentant de la société VSB Monsieur Guillaume qui a perdu tout crédit lors de ses tentatives de dialogue auprès de la population.

Vous, représentante de Mazars Cobcertation, mandatée (rémunérée par les promoteurs) pour nous faire avaler les couleuvres tel le « *choix de leur hauteur 180 ou 220 mètres* », nous sommes prêts à vous écouter. Malheureusement, votre première prestation lors de la première réunion de novembre a donné le ton de votre impartialité.

Citons par exemple cette affirmation des promoteurs :

« UNE EOLIENNE de 4MW PEUT PRODUIRE DE L'ELECTRICITE 95 % DU TEMPS »

Cette affirmation est évidemment au mieux un signe d'incompétence, au pis un mensonge éhonté.

Les participants à cette réunion se sont élevés contre cette contre vérité ; Les explications ennuyées d'un représentant des promoteurs n'ont fait que confirmer l'aspect douteux de l'objectif à atteindre par cette déclaration.

Ce qu'il en est et qu'il aurait fallu dire, est évidemment :

- Qu'une éolienne ne produit de l'électricité que quand elle tourne c'est-à-dire en moyenne dans 22% du temps, et ce, dans un rapport de 1 à 8 en fonction de la force du vent, sous réserve qu'il ne souffle pas trop fort.
- Que c'est seulement dans ces conditions qu'une éolienne pourrait avoir un rendement exceptionnel de 95%.

Madame ; votre position de coordinatrice dans cette concertation aurait du être apaisante face au tollé qui a accueilli cette contre vérité, à savoir, reconnaître qu'un problème de présentation existait, que l'affirmation était peut être exprimée maladroitement..... or :

Vous reprenez dans son intégralité cette affirmation inacceptable dans le tract intitulé « bulletin d'information N°1 » qui montre, s'il en était besoin, votre volonté d'imposer les vues des promoteurs, seraient elles erronées, lors des futures rencontres qui ne seront sans doute pas..... de concertation.

Les habitants des communes concernées ne se laisseront pas influencer par ce type de manœuvre.

ASSOCIATION PRO T G

INFORMATION et CONCERTATION

FAIRE ou ... FAIRE CROIRE



ANNEXE 4

05/03/2021 Lecture d'un message - mail Orange

https://webmail1k.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?FOLDER=SF_OUTBOX&IDMSG=960&check=&SORTBY=1 1/2

à "GUELLE Jenna" <jenna.guelle@mazars.fr>

cc "VIALLE Charline" <charline.vialle@mazars.fr> ; "ROBBE Louise"

<louise.robbe@mazars.fr>

date 26/08/20 11:31

objet re: Projet éolien des Genévriers : Invitation visite de parc - Mercredi 9 septembre 2020

Madame,

Je vous remercie pour votre aimable invitation que je décline pour les raisons qui suivent:

- le parc de Joux la Ville n'est pas "relativement similaire" à celui que vos clients projettent

d'implanter près de nos habitations (hauteurs beaucoup moins importantes, distance éoliennes village de 2 km minimum)

- la rencontre avec des habitants sélectionnés par vos soins n'apportera rien à notre connaissance du sujet

- cette promenade en autocar ne contribuera pas à me laisser penser qu'une véritable démarche de concertation a été initiée

- les personnes qui voudraient "voir une éolienne de près" économiseront du temps, de l'énergie et du risque Covid en se rendant individuellement à Sceaux du Gâtinais

Salutations

Michel SAUVAGE

> Message du 24/08/20 17:14

> De : "GUELLE Jenna" <jenna.guelle@mazars.fr>

> A :

> Copie à : "VIALLE Charline" <charline.vialle@mazars.fr>, "ROBBE Louise" <louise.robbe@mazars.fr>

> Objet : Projet éolien des Genévriers : Invitation visite de parc - Mercredi 9 septembre 2020

>

Chers habitants et habitantes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, Dans le cadre du projet éolien à l'étude et de sa démarche de concertation, nous vous invitons à participer à la visite d'un parc éolien en activité. L'évènement se déroulera au

Parc éolien de Joux-la-ville,

Le Mercredi 9 septembre 2020

De 9h à 18h.

Nous vous proposons un **départ en bus depuis la salle des fêtes de Gondreville à 9h.**

Cette visite vous permettra de découvrir un parc éolien relativement similaire à celui envisagé dans vos communes et d'échanger avec les élus et habitants de Joux-la-Ville sur

leur expérience. Elle sera aussi l'opportunité de vous communiquer les avancées du projet.

Afin de respecter les gestes barrières, seulement une place sur deux sera attribuée (par famille) dans le bus. C'est pourquoi, afin de prévoir le nombre de places dans le bus et le nombre de repas (max 35 participants), nous vous invitons à vous inscrire :

· En répondant à ce mail (adresse : jenna.guelle@mazars.fr)

· Ou par téléphone au : 06 61 82 22 54.

envoyé : 27 août 2020 à 11:14

de : Jean Paul MASSON <jean.paul.masson@orange.fr>

à : GUELLE Jenna <jenna.guelle@mazars.fr>

cc : ROBBE Louise <louise.robbe@mazars.fr>, VIALLE Charline <charline.vialle@mazars.fr>

objet : Re: Projet éolien des Genévriers : Invitation visite de parc - Mercredi 9 septembre 2020

Madame :

Je vous remercie pour votre invitation concernant la visite du parc éolien de Joux.

J'ai le regret de vous informer que je ne me rendrai pas à cette invitation pour les raisons suivantes.

- 1) Cette proposition de visite n'est rien d'autre qu'une tentative visant à montrer aux autorités (enquêteur public, Préfet) votre volonté d'information et de concertation avec la population.
- 2) Limitée à 35 personnes, votre invitation semble bien mesquine compte tenu des 900 résidents des trois communes directement impactées par le projet dit de Courtempierre Treilles Gondreville, ou les 9000 personnes induites dans le rayon de 6 kilomètres autour des futurs engins définis par la Nomenclature ICPE, susceptibles de subir les nuisances de ces engins.

Si l'on compte que, sur ces 35 privilégiés, les places réservées aux propriétaires terriens engagés avec les promoteurs et fidèles de vos réunions dites "d'information", accompagnés de quelques membres du conseil municipal, il reste peu de places pour une représentation sérieuse du reste de la population.
- 3) Nous avons précisé précédemment qu'une telle visite n'avait de sens que dans une similitude attentive du projet de Courtempierre Treilles Gondreville, avec le site que vous nous proposez de visiter.
 - a) Le site de Joux dispose d'éoliennes de 145 m en bout de pales. Le projet tel que présenté par les promoteurs dans les documents fournis à la municipalité de Courtempierre en février 2017 précise l'emplacement de 20 éoliennes de 185 m de haut. Plus récemment, lors de votre réunion d'information N°1 de décembre 2019, les promoteurs nous informent que nous aurons « le choix entre 27 éoliennes de 180 m ou 16 éoliennes de 220 m » .
 - b) La concentration des éoliennes de Joux n'a rien à voir avec la quantité d'engins à répartir sur la surface exigüe disponible entre nos trois villages, concentration qui fait du projet que vous supportez l'un des plus gigantesque de France par sa hauteur et sa concentration.
 - c) Les coteaux vallonnés de l'Yonne sont sans aucun rapport avec la platitude de notre plaine à peine ponctuée de quelques parcelles boisées, qui nous laisse déjà apprécier le parc éolien de Sceaux Mondreville proche de quelques kilomètres de nos villages ainsi que le mât de contrôle des vents de seulement 85 m implanté sur zone.
- 4) Sur la promesse de nous « communiquer les avancées du projet », je comprends mal la nécessité de se déplacer sur ce site pour enfin avoir des réponses à nos multiples questions toujours sans réponse posées lors de vos réunions dites d'information qui se sont avérées être des chefs d'oeuvre de l'apologie de l'éolien. Il vous est loisible de communiquer ces « avancées » directement à la population, ou mieux,

d'utiliser le canal de l'Association PRO T G qui détient un carnet d'adresse de plusieurs centaines d'habitants directement intéressés par le projet que vous défendez.

5) Enfin, vous semblez ignorer l'existence du parc éolien de Sceaux Mondreville cité plus haut, qui à permit à la population de se rendre compte de ce que sont ces éoliennes, et « d'échanger avec la population leur expérience ». Quand au « contact avec les élus », vous n'êtes sans doute pas dans l'ignorance de ce que nos propres élus ont pu communiquer sur le sujet.

Ma présente réponse sera communiquée à Monsieur l'enquêteur public afin de dissiper tout malentendu sur la faible participation de la population à votre « invitation », tendant à démontrer un éventuel désintéressement de celle ci sur le drame qui nous est imposé avec votre concours.

Salutations.

envoyé : 24 août 2020 à 17:12

de : GUELLE Jenna <jenna.guelle@mazars.fr>

à :

cc : VIALLE Charline <charline.vialle@mazars.fr>, ROBBE Louise <louise.robbe@mazars.fr>

objet : Projet éolien des Genévriers : Invitation visite de parc - Mercredi 9 septembre 2020

Chers habitants et habitantes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville,

Dans le cadre du projet éolien à l'étude et de sa démarche de concertation, nous vous invitons à participer à la visite d'un parc éolien en activité. L'évènement se déroulera au Parc éolien de Joux-la-ville,

Le Mercredi 9 septembre 2020

De 9h à 18h.

Nous vous proposons un départ en bus depuis la salle des fêtes de Gondreville à 9h.

Madame

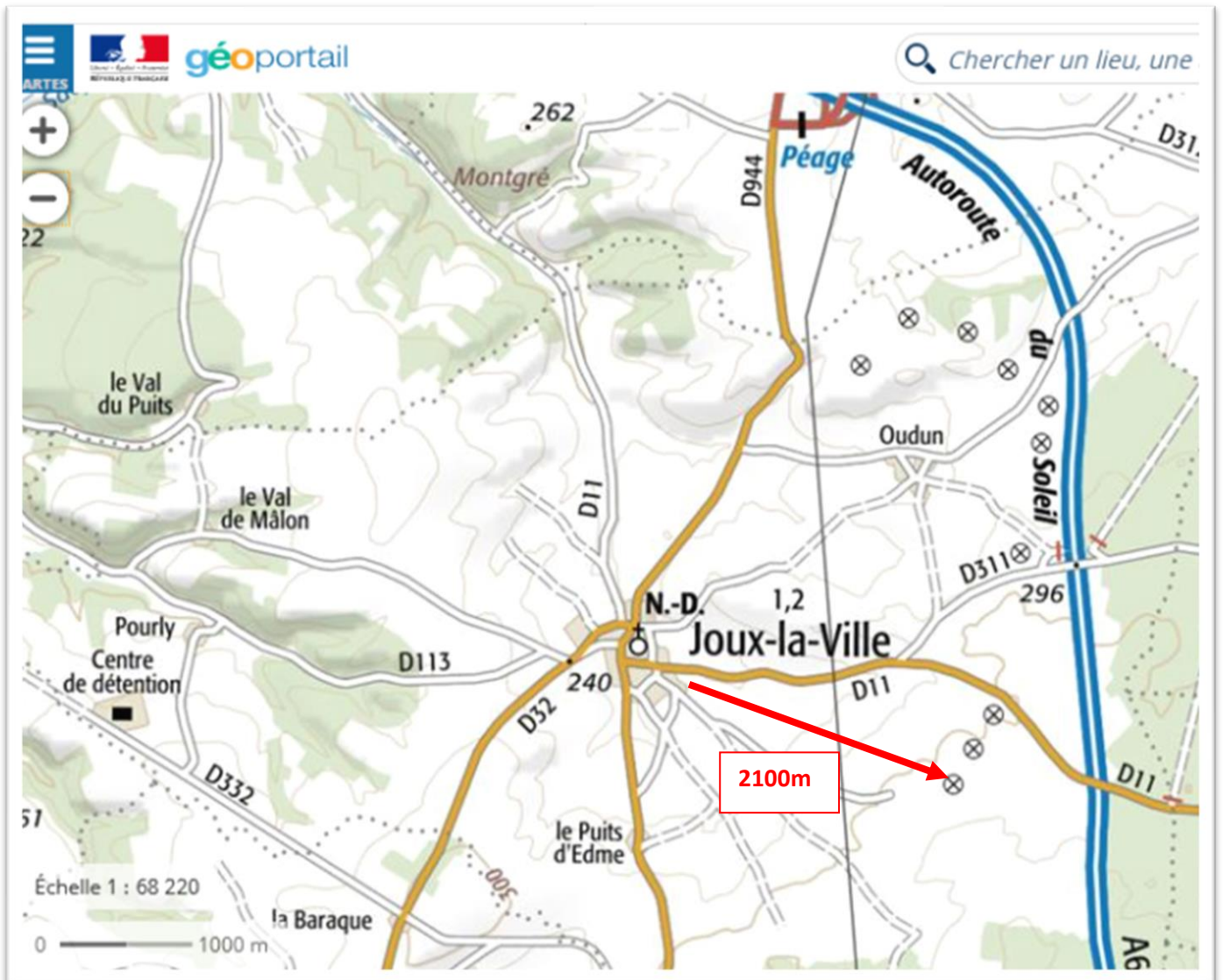
Suite à votre mél du 30 octobre 2020, vous annoncez la fin de votre mission de concertation et de communication autour du projet du parc industriel éolien de Courtempierre, Treilles en Gâtinais et Gondreville La Franche.

Comment osez-vous parler de concertation alors qu'à aucun moment, vous n'avez tenu compte des remarques des habitants venus s'exprimer. Par contre, pour distiller la propagande de VSB et d'INTERVENT, aucun problème, alors que cela vous avez déjà été signifié.

Quant à la communication, il faudrait commencer par expliquer pourquoi toutes les communes situées dans le rayon des 6 kilomètres autour du projet, n'ont pas reçu votre dernière « lettre d'information » n° 6 du 30 octobre 2020 mais peut être avez-vous reçu des consignes.....

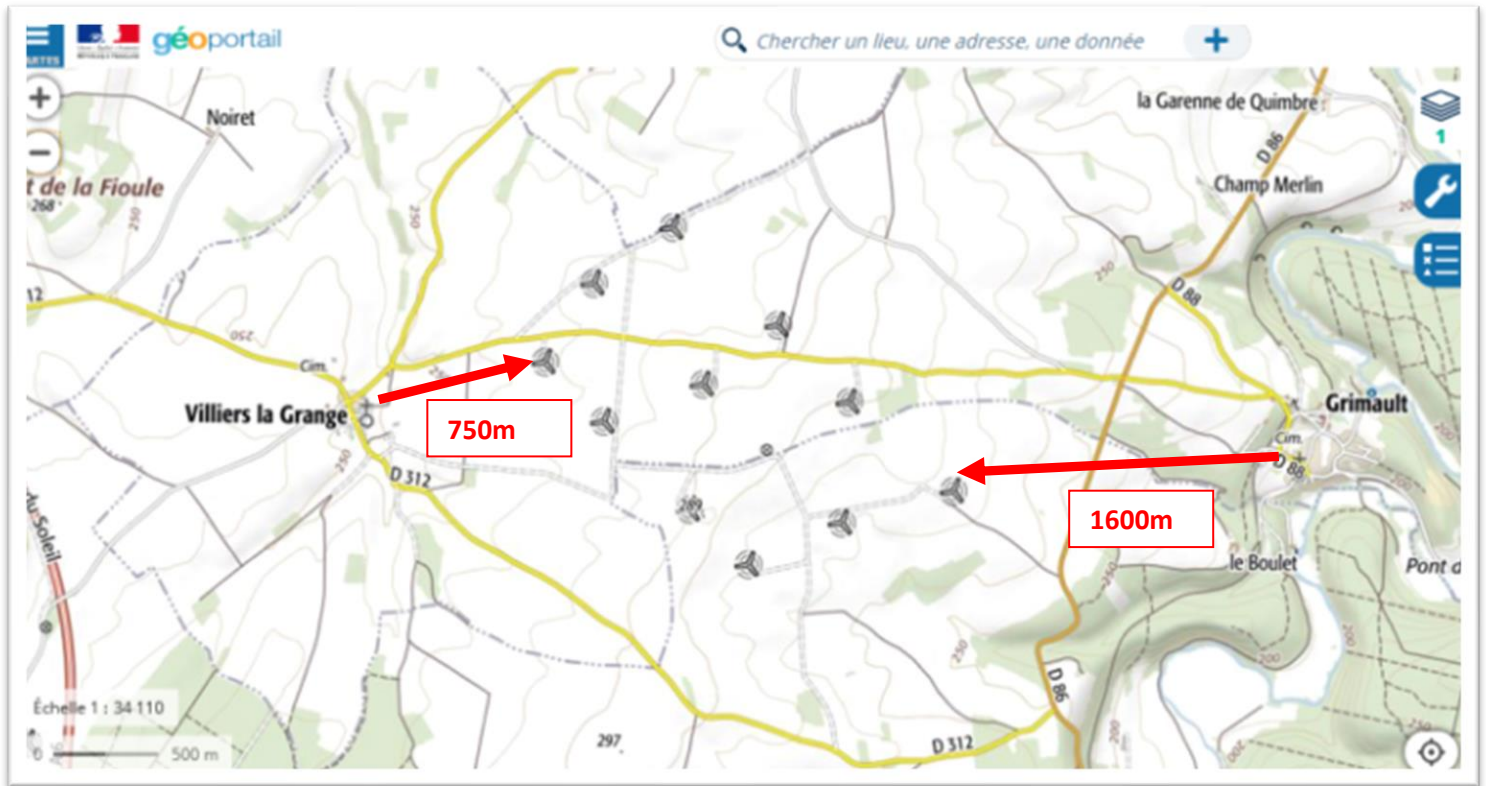
De plus, comment pouvez-vous dire que le parc de Joux-la-Ville a été choisi pour sa similitude avec celui que vous voudriez nous imposer ?

Ce qui nous a été montré lors de la visite du 9 septembre 2020, une partie du parc de Joux La Ville, 10 éoliennes en ligne dont l'habitation la plus proche de ce village se trouve à plus de 2000m. Pour votre projet, un hameau de Courtempierre sera à 800 m.



Les machines installées ne font que 149 m en bout de pôle alors qu'en lisant votre lettre n°6, celles qui nous menacent feront 200 m.

Bien sûr, vous vous êtes bien gardés de nous présenter l'autre partie de ce parc composé de 12 machines, implantées sur 4 rangs de 3 machines ou le phénomène de concentration est presque identique à ce qui est prévu chez nous mais en pire avec 3 machines de plus.



Certes, au hameau de Villiers La Grange, commune de Grimault, la maison d'habitation la plus proche d'une machine est à 780 m mais cela, il ne fallait pas le montrer et si on analyse le relief du terrain, celui-ci n'a rien de comparable avec ses vallons ou se situent dans leur fond, Grimaud et Massangis par exemple alors que pour Courtempierre, c'est une plaine où les 200 m des machines prévues seront visible à plus de 40 kilomètres à la ronde.

Salutations

Jean-Marie Gaillard

Courtempierre

Association PROTG
28, allée des Houys
45490 Courtempierre

Courtempierre, le 2 novembre 2020

M Steve Muller
Intervent
3, Boulevard de l'Europe
68100 Mulhouse

M Laurent Guillaume
VSB Energies Nouvelles
74c, rue de Paris 35000 Rennes

Mme Emilie Lenarduzzi
Mazars Concertation
61, r Henri Regnault
92400 Courbevoie

Lettre recommandée avec AR et envoi par mail

Objet : dénonciation de vos communications mensongères, relativement à la visite de Joux la Ville en particulier et du projet des Genévriers en général.

Messieurs ; Madame,

Aux termes des dispositions de la Recommandation « Développement durable » de l'ARPP : « **La publicité ne doit pas induire en erreur le public sur la réalité des actions de l'annonceur ni sur les propriétés de ses produits en matière de développement durable (...)** ».

Le Jury de Déontologie Publicitaire a condamné le 3 juillet 2020 un promoteur éolien en raison d'une publicité "**qui est de nature à induire en erreur le public sur la réalité des actions écologiques de l'annonceur**" et qui "**suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution et de sécurité en général**".

Au regard de ces règles incontournables de respect des citoyens, l'information que vous divulguez soit lors des réunions d'information, soit sur vos lettres d'information, soit sur votre site Internet <http://www.projeteolien-genevriers.fr/>, sont condamnables.

Informations tronquées voire fausses et omissions lors des réunions physiques d'informations, ignorance délibérée des oppositions des riverains dans tous vos compte-rendus, suggestion d'adhésion des habitants dans vos diverses communications dont votre site Web ...

Une longue liste a été établie au fil de ces derniers mois de vos contre-vérités sur l'adhésion des riverains du projet des Genévriers habilement suggérée alors qu'il n'en est rien et de vos communications sur ce même projet qui sont clairement de nature à *induire en erreur le public sur la réalité des actions écologiques des promoteurs et qui suggèrent une absence totale d'effets négatifs des éoliennes en termes de pollution et de sécurité en général*.

La dernière en date de vos communications est un modèle du genre : le tract distribué par les sociétés MAZARS, INTERVENT et VSB en octobre 2020 à certains habitants de certains des villages concernés,

intitulé « lettre d'information n°6 - octobre 2020 » qui s'avère carrément mensonger dans la mesure où cette communication :

- suggère que l'adhésion des riverains sur le projet éolien "les Genévriers" est acquise alors qu'il en est rien et ne mentionne aucune information sur les oppositions affirmées et répétées de la majorité des riverains de Courtempierre, Treilles et Gondreville, ainsi que des villages environnants

"*Concertation*" et "*échanges*" ne signifie pas accord des habitants.

"*Le projet avance et se précise*" ne signifie pas acceptation par les habitants.

- affirme que le parc éolien de Joux la ville est à proximité de Courtempierre, Treilles et Gondreville, alors qu'il se situe à 130 Km, dans un autre département

- affirme que les caractéristiques techniques des deux projets sont proches, alors que les éoliennes du projet des Genévriers sont plus hautes de **50 mètres** ! : la hauteur d'un immeuble de 17 étages **en plus** des 150 mètres prévus, multiplié par 15 éoliennes, tout de même ...

- suggère que cette visite a remporté l'adhésion des visiteurs alors qu'elle a suscité de vives remarques adressées à la société MAZARS dans la semaine qui a suivi cette visite. Aucune information sur ces oppositions, ni sur le compte rendu contradictoire qui vous a été adressé.

- indique avoir eu un retour d'expérience (suggérant "positif") sur le projet de Joux la ville, en omettant de révéler que l'extension de ce projet prévu en 2020 a été rejeté par le préfet de l'Yonne lui-même le 24 septembre 2020, notamment en raison :

- de ses impacts paysagers et de l'impact du projet sur la "valeur du site"
- de la proximité d'un autre parc éolien situé à 20 Km au nord-est du site
- de la visibilité et de la concurrence visuelle directe avec le bourg
- de "la visibilité persistante des rotors en condition diurne mais aussi nocturne malgré la hauteur abaissée à 150 m "

Il n'y est également pas cité l'un des intervenants qui lors de cette visite parlait ouvertement de "saturation" pour les habitants.

En conséquence, par la présente nous vous demandons :

- De rectifier le tract « lettre d'information n°6 - octobre 2020 » que vous avez distribué et d'effectuer un re-tractage corrigé auprès de **tous** les habitants concernés par ce projet ;
- De publier sur votre site internet conjointement à votre compte rendu la présente lettre, ce dans le cadre des soi-disant « échanges » et « concertations » que vous prétendez avoir avec les habitants.

Soyez assuré que l'association PROTG, suivra avec beaucoup d'attention votre prise en compte de ces demandes et à la suite que vous y donnerez - ou pas.

Dans l'attente,